



No de résolution
ou annotation

18 décembre 2023

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente :

Sont présent(e)s : le maire, Gérard Litalien et les conseillers et les conseillères suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, France Grenier, Laurette Grenier et Sylvie Lecourtois.

Est absente : Nancy Huard.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30.

2023-195

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 278-2023 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LE BUDGET DE L'ANNÉE 2024, FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES INTÉRÊTS SUR LES TAXES AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX : ENLÈVEMENT DES ORDURES ET COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

IL EST PROPOSÉ PAR France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement no 278-2023 ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2024, fixer le taux de la taxe foncière générale, les intérêts sur les taxes ainsi que les tarifs pour les services municipaux : enlèvement des ordures et collecte sélective des matières recyclables soit adopté.

2023-196

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurette Grenier que la séance soit levée à 18h42.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.


Gérard Litalien
Maire


Nancy Castilloux
Directrice générale par intérim